



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 037 DU 27 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DES CADRES A L'OFFICE BURUNDAIS DES MINES ET CARRIERES « OBM »

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/16 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vue le Décret n°100/193 du 16 juin 2015 portant Règlement Minier au Burundi ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/184 du 07 décembre 2018 portant Révision du Décret n°100/112 du 30 mai 2016 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais des Mines et Carrières « OBM » ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/025 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est nommé Directeur Général de l'OBM :

**Monsieur Balthazar NYANDUYE.**

**Article 2 :** Est nommé Directeur des Opérations à l'OBM :

**Monsieur Selemani AMURI.**

**Article 3 :** Est nommé Directeur de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier à l'OBM :

**Dr. Pierre Claver NGENZEBUHHORO.**

**Article 4 :** Est nommé Directeur des Laboratoires à l'OBM :

**Dr. Désiré NIYONGABO.**

**Article 5 :** Est nommée Directeur Administratif et Financier à l'OBM :

**Madame Claudette MAHORO.**

**Article 6 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 7 :** Le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 mars 2026

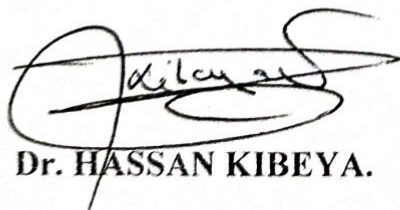
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES RESSOURCES  
MINIERES, ENERGETIQUES,  
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE  
ET DU TOURISME,



Dr. HASSAN KIBEYA.